



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre employeur.



POURQUOI UTILISER CE SYSTÈME ?

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

DES PROCÉDURES PLUS RIGOUREUSES

Vous êtes assuré que toute votre activité sera bien prise en compte.

UNE PROCÉDURE PLUS SIMPLE

L'enregistrement automatique des heures simplifie la gestion administrative de votre employeur.

GRATUITÉ DES APPELS

Les coûts d'appel sont entièrement pris en charge par le conseil départemental.



Tampon de votre organisme employeur :

Empty rectangular box for the employer's stamp.



Conseil départemental de Loir-et-Cher
Hôtel du département - Place de la République
41020 Blois Cedex



© Thinkstock - 02/09/2020

TRANQUILLIDOM 41

Guide de l'intervenant



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER ACCOMPAGNE VOTRE QUOTIDIEN AVEC TRANQUILLIDOM 41



Un système simple, rapide, sécurisé et efficace



VOUS INTERVENEZ AUPRÈS D'UN BÉNÉFICIAIRE :

- de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- de la prestation de compensation du handicap (PCH),
- d'une prestation à domicile financée par le conseil départemental.

TRANQUILLIDOM 41 est fait pour vous !



Votre carte avec le système de télégestion.

Désormais, votre employeur vous attribue un code personnel qui vous permet de vous identifier à chaque intervention.

À VOTRE ARRIVÉE et À VOTRE DÉPART



N° Vert :

0 805 05 41 41

Appel gratuit depuis un poste fixe

- 1** Composez le numéro vert depuis le téléphone fixe du bénéficiaire (ou en cas d'indisponibilité, le 0 800 74 41 41).

- 2** Suivez les instructions : « Bonjour, entrez votre code et appuyez sur la touche * »
- 3** Répondez aux questions complémentaires éventuelles.
- 4** « Service enregistré, au revoir » : vous pouvez raccrocher.

Rassurez le bénéficiaire, ces appels sont totalement gratuits !

